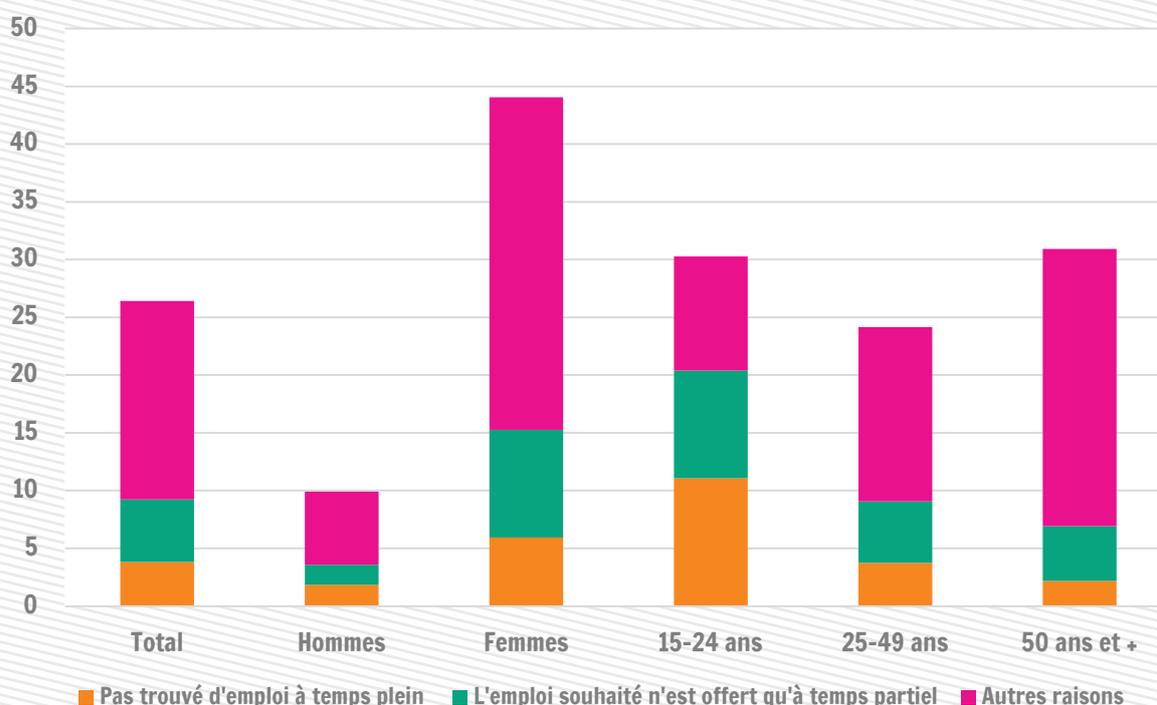


Taux de travail à temps partiel

26,4%

C'est le taux de travail salarié à temps partiel en Wallonie en 2015

Taux de travail à temps partiel en % de l'emploi salarié total par catégorie



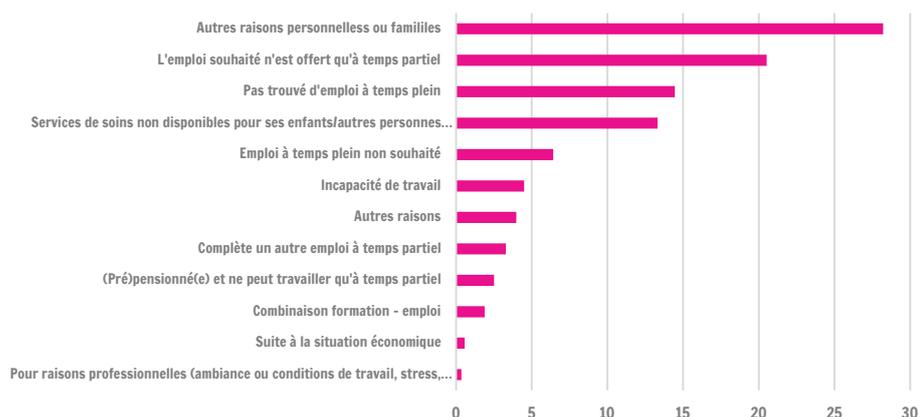
Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquêtes sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2015

Si, en moyenne, en 2015, plus d'un quart des salariés wallons travaillent à temps partiel, pour les femmes, cette proportion est beaucoup plus importante. En effet, 44 % des salariées travaillent à temps partiel contre 10 % des salariés. Si un pourcentage relativement important de salariées travaillent à temps partiel pour des raisons familiales, elles sont 5,9 % à travailler à temps partiel parce qu'elles n'ont pas trouvé un emploi à temps plein, contre 1,8 % pour les salariés. Notons également que plus de 30 % des jeunes salariés travaillent à temps partiel et que plus de 11 jeunes salariés sur 100 travaillent à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé un emploi à temps plein.

Les raisons de travailler à temps partiel sont multiples. Nous l'avons vu, une part non négligeable des salariés travaillent à temps partiel. 14,5 % des travailleurs à temps partiel le sont faute d'avoir trouvé un temps plein (36,6 % chez les jeunes).

Taux de travail à temps partiel

Raisons principales du travail à temps partiel en pourcentage de l'emploi à temps partiel



Les raisons personnelles ou familiales (28 %) sont la motivation la plus fréquente du travail à temps partiel, suivie par le fait que l'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel (21 %, 31 % pour les jeunes). 13 % des travailleurs à temps partiel le sont parce que les services de soins pour les enfants et autres personnes dépendantes ne sont pas disponibles. Enfin, 6 % ne souhaitent pas un temps plein. Certaines raisons peu invoquées globalement sont importantes dans certaines catégories : ainsi, 16 % des jeunes travailleurs à temps partiel combinent formation et emploi.

Sources : SPF-Economie / Direction générale Statistiques - Enquêtes sur les Forces de Travail, moyenne annuelle 2015

Définitions et sources

Ces données sont issues de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) auprès des ménages dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

Les personnes ayant un emploi désignent les personnes qui, pendant la semaine de référence, ont effectué un travail contre une rémunération ou un profit, pendant au moins une heure, ou qui n'ont pas travaillé mais avaient un emploi duquel elles étaient temporairement absentes. Parmi les travailleurs salariés, la distinction entre le travail à temps plein et le travail à temps partiel est faite en fonction de la réponse spontanée donnée par la personne interrogée dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail.

Pertinence et limites

Les personnes travaillant dans le cadre des chèques services et une ALE ou occupant un travail occasionnel (sans contrat formel) ne sont pas incluses dans la répartition.

L'Enquête sur les Forces de Travail s'inscrit dans le cadre des enquêtes communautaires par sondage sur la population active coordonnées par EUROSTAT en collaboration avec les Instituts nationaux de statistique et réalisées sous la responsabilité de ces derniers. Elle permet donc les comparaisons internationales.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/emploi-salarie-selon-le-regime-de-travail>

L'enquête Forces de travail : http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/eft/
 DG Statistique du SPF Economie : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Personne de contact : Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be) / prochaine mise à jour : avril 2017